

ANNEXE I

NOTE PÉDAGOGIQUE SUR LA FORME DE LA DICTÉE AMÉNAGÉE PROPOSÉE POUR LA SESSION 2012 DU DNB

Cette dictée aménagée s'adresse à certains candidats atteints de handicap. Elle constitue l'un des aménagements possibles de l'épreuve de dictée du Diplôme National du Brevet. Pour l'essentiel, elle est recommandée aux candidats « dys » mais elle peut aussi concerner d'autres handicaps (par exemple, les élèves malentendants).

La présente note a donc pour objectif d'en expliciter la conception et de permettre aux équipes pédagogiques de préparer les élèves concernés.

1 – LA LECTURE À HAUTE VOIX

Les consignes de passation¹ prévoient trois lectures du texte, chacune ayant un enjeu précis :

La première lecture permet de prendre connaissance du texte, de son sens global. Particulièrement importante pour les dyslexiques, cette étape ne gênera pas les élèves malentendants qui composent éventuellement dans la même salle. Ces derniers mettront à profit ce temps pour prendre individuellement connaissance du texte. Cette remarque est valable pour les autres lectures à haute voix qui suivent.

La deuxième lecture permet à l'élève de compléter le texte lacunaire. Une lecture lente et par membre de phrase est préconisée. Sans être affaire de spécialiste, on peut penser que ce type de lecture est familier au professeur de français et il serait donc souhaitable que le « surveillant » soit choisi parmi les professeurs de cette discipline.

La troisième lecture invite à relire le texte dans son ensemble : c'est une relecture utile, comme dans le cas de la dictée ordinaire, pour permettre au candidat de vérifier sa production.

2 – LA FORME DU TEXTE

Le texte se présente sous la forme d'un texte lacunaire mentionnant, au-dessus de la ligne, pour chacun des « trous », trois propositions. L'une d'elle constitue la bonne forme orthographique à recopier.

La présentation très aérée, avec un texte imprimé dans une police de caractère de grande taille et sans empâtement, permet :

de compléter le mot manquant à l'aide de l'une des trois propositions

ou bien de compléter le mot manquant en s'appuyant uniquement sur la deuxième lecture à haute voix, sans tenir compte des trois propositions qui peuvent, par exemple, être cachées à l'aide d'une feuille.

Il est en effet important de noter que les candidats dyslexiques peuvent être perturbés par des orthographes erronées tandis que les autres candidats peuvent sans difficulté exercer leurs capacités de discrimination. De plus, le choix parmi plusieurs propositions est indispensable pour les malentendants.

¹ Voir le document « consignes aux surveillants »

Il est donc conseillé, en entraînant les élèves sur cette nouvelle forme, de leur montrer les différentes possibilités offertes par cette présentation et de les aider à trouver la méthode ou la stratégie qui leur convient. Par exemple, un candidat pourra choisir de masquer les propositions dans un premier temps et décidera ensuite d'en tenir compte pour vérifier sa réponse.

3 – Évaluation de l'orthographe²

Les difficultés présentées sont d'ordre lexical ou grammatical, l'élève ayant un ou plusieurs mots à recopier (exemple : « bruit de pas »).

Outre les erreurs « classiques » à éviter, les élèves peuvent avoir, parmi les propositions, à distinguer des formes phonétiquement et/ou graphiquement proches. Ils doivent donc tenir compte du sens du texte, ce qui constitue une des fonctions de l'orthographe lexicale (exemple : « parents / par an / barons »).

Chaque mot complété et correctement orthographié vaut 0,5 pt.

La dictée de la série collège comporte douze « trous », et celle des séries professionnelle et technologique dix « trous ».

² Voir le sujet fictif